



**Fécamp**  
**Caux Littoral Agglo**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2020**

**N°2020/107C**

**RAPPORTEUR : Bernard HOGUET**

---

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Examen des rapports annuels sur le  
prix  
et la qualité des services publics  
de l'eau potable et de l'assainissement  
de la ville de Fécamp  
Exercice 2019

---

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Les dispositions de l'article L. 2224-5 sont également applicables aux services publics de l'assainissement.

La note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe à ce rapport.

Il vous est proposé de prendre acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la ville de Fécamp pour l'année 2019.





**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2019**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	6
1.1) Organisation administrative du service .....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service .....	7
1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	8
1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	8
1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) .....	8
1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	8
1.7.1) Répartition des abonnés par commune .....	9
1.8) Volumes facturés .....	9
1.8.1) Eaux claires parasites.....	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte .....	10
1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement (VP 199 et VP 200).....	10
1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement .....	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.1) Traitement des effluents.....	11
1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	12
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	12
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	13
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	13
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas) .....	13
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	13
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	14
2.2.3) Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D204.0).....	14
2.3) Recettes d'exploitation .....	14
2.3.1) Recettes de l'exploitant.....	14
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif .....	15
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées(P201.1) par système d'assainissement .....	15
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) .....	15
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3) .....	16
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	16
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) .....	16

3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	16
3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2).....	16
3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)	16
3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	17
3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	17
3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0).....	17
3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1).....	17
4) Financement des investissements .....	18
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	18
<u>(*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération</u> .....	18
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	18
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service-.....	18
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	18
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	18
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	20
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	20
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	20
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	21

## Glossaire

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour  
*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours  
*DCO* : Demande biochimique en oxygène  
*MES* : Matières en suspension  
*NTK* : Azote Kjeldhal  
*NGL* : Azote global  
*Pt* : Phosphore total  
*tMS* : tonne de matière sèche  
*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement  
*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**Indicateurs applicables en assainissement collectif  
à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de  
l'eau et de l'assainissement**

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'assainissement collectif concerne la Ville de Fécamp ainsi que le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville), une partie du bourg de Saint Léonard et de Ganzeville.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en prestation de service.

Le prestataire est la société Eaux de Normandie en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2017. La date d'échéance du contrat est le 31 décembre 2020.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	29 novembre 2017	Insertion de prix nouveau Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires
2	5 juillet 2018	Recherche de substances dangereuses dans l'eau rejetées par la station d'épuration (RSDE)

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux de Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie		X
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie		X
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des clôtures		X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires	X	
des canalisations <12ml	X		
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

**1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 591 habitants.

**1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement**

Système d'assainissement	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement (Fécamp seule)
Fécamp	5	3

**1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens (import/export/import-export)	Usage (secours/permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Parc d'Activité	10/05/2013	10 ans-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de Ganzeville	01/01/1990-	-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de St Léonard	01/04/1987-	-

	2018	2019
Total des importations d'effluents	111 544 m <sup>3</sup>	132 569 m <sup>3</sup>
Total des exportations d'effluents	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>

**1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement**

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2018	2019	Variation
Fécamp	Nombre d'abonnements domestiques	9 703	9 486	-2,24 %
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)			
	- dont avec autorisation de déversement formalisée	4	5	+ 25 %
	- dont avec convention spéciale de déversement	3	3	-

NR : Non Renseigné

### 1.7.1) Répartition des abonnés par commune

		2018	2019
<b>Fécamp</b>	Particuliers	9 234	8847
	Collectivités	98	39
	Professionnels	371	439
	<b>Total des abonnés</b>	<b>9 703</b>	<b>9325</b>
<b>Saint - Léonard</b>	Particuliers	154	150
	Collectivités	1	1
	Professionnels	7	10
	<b>Total des abonnés</b>	<b>162</b>	<b>161</b>
<b>Total des abonnés de Fécamp et de Saint Léonard</b>		<b>9 865</b>	<b>9486</b>

NR : Non Renseigné

### 1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2018	2019	Variation
- aux abonnés domestiques	666 715 m <sup>3</sup>	656 146 m <sup>3</sup>	+ 1,58 %
- aux abonnés non domestiques	111 544 m <sup>3</sup>	132 569 m <sup>3</sup>	+ 18,85 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>777 259 m<sup>3</sup></b>	<b>788 715 m<sup>3</sup></b>	<b>+ 1,47 %</b>

#### 1.8.1) Eaux claires parasites

(Volume traité en station – volume facturé)

		2018	2019
<b>Fécamp</b>	Volume total collecté	1 566 274 m <sup>3</sup>	1 584 498 m <sup>3</sup>
	Volume total traité en station	1 517 275 m <sup>3</sup>	1 597 223 m <sup>3</sup>
	Volume total ECP	678 900 m <sup>3</sup>	507 034 m <sup>3</sup>
	Volume traités ECP	629 901 m <sup>3</sup>	466 471 m <sup>3</sup>

NR : Non Renseigné

### 1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

#### 1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement (VP 199 et VP 200)

Nom du système d'assainissement	Désignation	Linéaire (km) 2018	Linéaire (km) 2019
Fécamp	Réseau eaux usées	14,336	10,185
	Réseau pluvial	36,210	36,160
	Réseau unitaire	64,509	64,533
	Réseau eaux traitées	-	3,013
	Refoulement eaux usées	12,085	4,914
	Refoulement unitaire	3,033	3,033
	Refoulement eaux pluviales	0,098	0,098
	<b>TOTAL</b>	<b>130,271</b>	<b>121,936</b>

Le linéaire de réseau est tiré d'une extraction du SIG après un gros travail de mise à jour des plans, l'écart de 8 km porte principalement sur le réseau de refoulement lié à la sortie de l'inventaire de la canalisation du parc d'activités des hautes falaises (réseau du SIAEPA de la Région Fécamp Sud-Ouest).

#### 1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom	Type d'équipement ( <i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i> )	Localisation	Charge kg /jour DBO5
PR	Poste de relèvement équipé d'un débitmètre sur le trop plein de rejet	Rue du Précieux Sang	120 à 600
DO 01	Déversoir d'orage (UN)	Rue de la Plage angle rue Louis Caron (non instrumenté)	< 120
DO 02	Déversoir d'orage (UN)	Rue de la Tour Carrée avant le PR	< 120
DO 03	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Président René Coty angle Quai Vicomté	120 à 600
DO 04	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Président René Coty angle rue Maupas	< 120
DO 05	Déversoir d'orage (UN)	Rue Vicomté angle rue de Mer	< 120
DO 06	Déversoir d'orage (UN)	Rue des Prés angle rue du Bois Rosé	< 120
DO 07	Déversoir d'orage (UN)	Place du Panier Fleury rue du Domaine	< 120
DO 08	Déversoir d'orage (UN)	Rue Chasse du Puits au niveau des marches	< 120
DO 09	Déversoir d'orage (UN)	Rue Chasse Barrée angle boulevard Gambetta	< 120
DO 10	Déversoir d'orage (UN)	Boulevard de la République angle rue Camille Albert	120 à 600
DO 11	Déversoir d'orage (UN)	Boulevard de la République sente SIRH	< 120
DO 12	Déversoir d'orage (UN)	Sente Bellet angle Quai Guy de Maupassant	< 120
DO 13	Déversoir d'orage (UN)	Route de Cany	< 120
DO 14	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Inondation angle rue Jacques Huet (déplacé en 2018 au n°14 bis)	<120

DO 14 bis	Déversoir d'orage (UN)	Rue de la Grande Ecole angle rue André Paul Leroux	< 120
DO 15	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Inondation près de la rivière (non instrumenté)	120 à 600
DO 16	Déversoir d'orage (UN)	Rue de l'Hôpital angle Paul Bert	< 120
Nom	Type d'équipement ( <i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i> )	Localisation	Charge kg /jour DBO5
DO 17	Déversoir d'orage (UN)	Rue Gustave Couturier angle rue des Fossés au Roi	< 120
DO 18	Déversoir d'orage (UN)	Route de Ganzeville angle sente de la Rivière	< 120
DO 19	Déversoir d'orage (UN)	Rue Jean-Louis Leclerc angle chemin des Ifs	< 120
DO 20	Déversoir d'orage (UN)	Rue Jean-Louis Leclerc angle rue de l'Avalasse	< 120
DO 21	Déversoir d'orage (UN)	Rue du Pressoir devant le n°45	< 120
DO 22	Déversoir d'orage (UN)	Rue Herbeuse angle rue de la Plage (non instrumenté)	< 120
DO 23	Déversoir d'orage (UN)	Rue Maupas face au n°67	< 120
DO 24	Déversoir d'orage (UN)	Quai Bérigny angle rue Chasse du Puits (en amont du PR Bérigny)	120 à 600
DO 25	Déversoir d'orage (UN)	Quai Duhamel rue du Commandant Riondel en aval du PR de la Criée	< 120

### 1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

#### 1.10.1) Traitement des effluents

Nombre de stations : 1

Fonctionnement	Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité (EH)	DBO5 (kg/j)	Débit (m³/j)
Nominal	Fécamp	Fécamp	Boues activées	37 000	2 220	5 500
En pointe				45 450	2 727	12 700

### 1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Autorisation de rejet: arrêté préfectoral du 11 mai 1990 portant autorisation de la station d'épuration de Fécamp avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière La Valmont modifié par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2001, du 11 février 2011 puis du 19 juillet 2011.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets de la Station de Traitement des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011.

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration Moyenne journalier (mg/l)	Op.	Concentration Moyenne Annuelle	Concentration rédhibitoire	Rendement Moyen Jour (%)
DBO5	24 fois / an	25	ET		50	80
DCO	52 fois / an	90	ET		250	75
MES	52 fois / an	30	ET		85	90
E Coli	24 fois / an	5 000			5000	80
NG	24 fois / an			15		
NTK	24 fois / an			10		
Pt	24 fois / an			2		
Entérocoque	24 fois / an	1000			1000	
T° eau	52 fois / an	25				

Le tableau suivant fait apparaître le détail par paramètre pour la Station des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011.

Paramètre	Flux moyen Entrée (kg/j)	Concentration Moyenne Sortie (mg/l)	Flux Moyen Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Conformité
DBO5	1564,56	10,70	49,53	97 %	oui
DCO	5152,75	46,54	219,42	96 %	oui
MES	2450,64	14,26	67,24	98 %	oui
E Coli	-	73,25	0	-	oui
NG	308,98	4,92	27,17	92 %	oui
NTK	307,12	3,67	16,53	94 %	oui
Pt	37,57	1,07	4,43	89 %	oui
Entérocoque	-	60	0	-	oui
T° eau	-	16,08	0	-	oui

La Station est conforme sur l'ensemble de ses paramètres

### 1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2018	2019	Variation
Volume de boues produites en tonnes (hors réactifs)	2 085 T	2 227 T	6,81 %

Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche (hors chaux)	625,8 T	646,0 T	3,23 %
---	---------	---------	--------

## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1<sup>er</sup> avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :

semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 <sup>er</sup> janv.2019	1 <sup>er</sup> janv.2020
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	172 881 €	171 216 €

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv.2019	1 <sup>er</sup> janv.2020	Variation
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,00	0,00	0 %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	49,86	49,86	0 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1,73	1,73	0 %
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m <sup>3</sup> ]	0,24	0,24	0 %
TVA	TVA 10% [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,24	0,24	0 %

### 2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> janv.2019	1 <sup>er</sup> janv.2020	Variation
Exploitant	-	-	-
Collectivité	256,94	256,94	0 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20	22,20	0 %
TVA (10%)	27,91	27,91	0 %
Total [€ TTC]	307,05	307,05	0 %
Prix théorique du m <sup>3</sup> d'eau potable pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,56€/m <sup>3</sup> TTC	2,56€/m <sup>3</sup> TTC	0 %

### 2.3) Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité	2018	2019	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	2 197 855 €	2 133 289 €	-2,94%
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau		185 581 €	-
Contributions d'autres services			
Contributions au titre des eaux pluviales		242 498 €	-
Contributions exceptionnelles du budget général			

#### 2.3.1) Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Total recettes liées à la prestation	1 282 523 €	1 238 996 €	-3,39%
dont partie fixe	Sans objet	Sans objet	-
dont partie proportionnelle	Sans objet	Sans objet	-
dont le traitement des volumes extérieurs	Sans objet	Sans objet	-
dont les aides au fonctionnement	Sans objet	Sans objet	-

### 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

#### 3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2018	2019
Fécamp	98,9 %	98,6 %

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Type d'information	Barème de points	Valeur
VP 250 - Existence d'un plan de réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau.	10	10
VP 251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	5	5
VP 252 et 254 - Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour des plans réseau.	10	10
VP 253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	5	5
VP 255 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	13
VP 256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	15	15
Informations géographiques pour au moins 50 % du linéaire.	10	10
Informations géographiques par tranche de 10 % supplémentaire – limite acceptée 95 %.	5	0
VP 257 - Localisation et description des ouvrages annexes. (10 points)	10	10
VP 258 - Inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. (10 points)	10	10
VP 259 – Identification des branchements par tronçon dans le plan de l'inventaire des réseaux. (10 points)	10	0
VP 260 - Identification des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau. (10 points)	10	10
VP 261 – Existence d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	10	10
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un programme sur 3 ans de renouvellement canalisation	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>108</b>

---

### **3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

La collecte des effluents est conforme à aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

### **3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Les équipements d'épuration sont conformes à l'arrêté préfectoral.

### **3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

La performance des ouvrages d'épuration est conforme à 100%.

### **3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

-Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100 :

Taux est de 100%

-Filière : centrifugation et chaulage

Conformité de la filière : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 625,8 T.

### **3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)**

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux : 0 pour 1000 habitants desservis

### **3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)**

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 :

### **3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)**

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : 0,20 %.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de :

$130(2015) + 335(2016) + 485(2017) + 330(2018) + 200(2019) = 1\,480$  ml

$T\text{ mr} = (1\,480/130\,271/5) \times 100 = 0,20$  % TDU

Pour l'année 2019, il est de  $(330/130\,271) \times 100 = 0,25$  %

### **3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)**

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : 100%.

**3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)**

Type d'information	Barème de points	Valeur
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment de l'importance du déversement	20	10
Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30	25
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994	10	5
Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>80</b>

**3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)**

	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	8 ans 3 mois	7 ans 10 mois

**3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)**

	2018	2019
Taux d'impayés	3,4 %	5%

**3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)**

	2018	2019
Nombre de réclamations à l'exploitant	57	39
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global	0,60 %	0,40%



#### 4) Financement des investissements

*4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux de réhabilitation, renouvellement et extension de réseau assainissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue du Tapis Vert (Extension)</li> <li>• Rue Gustave Nicole (Réhabilitation)</li> <li>• Rue Théagène Bouffart (Réhabilitation et reprise des branchements)</li> <li>• Rue Jacques Huet</li> </ul>	580 000 € HT	-	-

(\*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération

*4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)*

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	1 778 411,77€	1 522 292 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	264 932,84€	261 213 €
dont en intérêts	8 813,50€	5 094 €
dont en capital	256 229,34€	256 119 €

*4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service-*

	2018	2019
Solde à amortir	NR	499 610 €

*4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Etude de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réduction des rejets par temps de pluie et mise en conformité du système d'assainissement de Fécamp.	250 000 € TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement des réseaux passant sous le cimetière et gestion des eaux de ruissellement de celui-ci	55 800 € TTC

*4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Objet des travaux :
Rue du Commandant Riondel – Quai Sadi Carnot.

---

Diagnostic de la canalisation de refoulement assainissement Ø 300 mm entre le PR Précieux Sang et la STEU de Fécamp.

---

**5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

*5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)*

	2018	2019
Nombre de demandes reçues	32	23
Créances irrécouvrables	683,07	644
Nombre d'abandon de créance	16	6
Montant des abandons de créance	-	-
Versement à un fonds de solidarité	-	-

NR : Non Renseigné

*5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Sans objet	



## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv.2019	1 <sup>er</sup> janv.2020	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	- -	- -	- -
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	228,29 € 256,94 €	228,29 € 256,94 €	0 % 0 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26,40 € 22,20 €	26,40 € 22,20 €	0 % 0 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	9,60 €	9,60 €	0 %
TVA pour le service d'eau potable (5,5%) pour l'assainissement collectif (10%)	14,54 € 27,91 €	14,54 € 27,91 €	0 % 0 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	278,83 € 307,05 €	278,83 € 307,05 €	0 % 0 %
<b>Total TTC global</b>	<b>585,88 €</b>	<b>585,88 €</b>	<b>0 %</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup></b> TTC	<b>4,88 €/m<sup>3</sup></b> TTC	<b>0 %</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et d'eau traitée pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
4,88 €/m<sup>3</sup> TTC



**SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'eau**

**Exercice 2019**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service .....	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) .....	6
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés .....	7
Points de prélèvement .....	7
1.6) Volumes produits .....	7
1.6.1) Points de production .....	7
1.6.2) Importations .....	7
1.7) Bilan des ressources .....	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau .....	7
1.9) Nombre d'abonnements .....	8
1.9.1) Répartition des abonnés par commune .....	8
1.10) Volumes vendus.....	8
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte .....	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) .....	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique .....	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
(*) <i>Non significatif du fait de la reprise en régie du service</i> .....	10
2.2.3) Prix € TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0) .....	10
2.3) Recettes d'exploitation .....	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable .....	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2).....	12
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	13
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	13
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS) .....	13
3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	13
3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	14
3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2).....	14
3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	14
3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1) .....	14
4) Financement des investissements .....	15

---

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	15
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	15
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	15
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	15
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	16
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	16
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	17

## **Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement**

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

### **Indicateurs de performance**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P103.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

**P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

**P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P155.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service exploité en prestation de service.

Le contrat liant la Régie de l'eau potable de la Ville de Fécamp et le prestataire la société Eaux de Normandie a été notifié le 27 mars 2017 et comprend deux lots :

Lot 1 – Gestion du service de production et de distribution d'eau potable et de ses installations,

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	29 novembre 2017	1. Insertion de prix nouveaux. 2. Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires.
2	11 décembre 2018	Plan de renouvellement des compteurs.

Lot 2 – Gestion des abonnés du service de l'eau potable.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	18 janvier 2018	Décomposition de prix pour les services de l'eau et de l'assainissement.
2	9 avril 2019	Mise en place d'un mandat d'encaissement Modification du processus de relance des impayés

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2017, la date d'échéance est le 31 décembre 2020.

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux De Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
des plantations	X		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des portails		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques et informatiques	X	
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X		
des vannes et accessoires hydrauliques	X		
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	
	traitement des boues	X	

#### 1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 20 078 habitants, soit 19 591 habitants à Fécamp et 1 795 à Saint-Léonard.

#### 1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

##### 1.5.1) Points de prélèvement

#### 1.6) Volumes produits

##### 1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2018 [m <sup>3</sup> ]	Production 2019 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 236 067	1 330 745	+ 7,66 %

##### 1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2018 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2019 [m <sup>3</sup> ]	Variation
-	0	0	-

#### 1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée) [m <sup>3</sup> ]			Eau traitée (produite) [m <sup>3</sup> ]		
	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
Ressources propres	1 236 067	1 330 745	+ 7,66 %	1 191 878	1 283 642	+ 7,7 %
Importations	0	0	-	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 236 067</b>	<b>1 330 745</b>	<b>+ 7,66 %</b>	<b>1 191 878</b>	<b>1 283 642</b>	<b>+ 7,7 %</b>

#### 1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention par Délibération	export	Permanent	SIAEPA de Fécamp Sud Ouest	122 976 m <sup>3</sup> en 2018 139 572 m <sup>3</sup> en 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Durées des contrats prestations et délégation

### 1.9) Nombre de clients

Clients	2018	2019	Variation
Nombre de clients domestiques	9 628	8 988*	-
Communaux et administration	110	42*	-
Gros Consommateurs	18	NR	-
Eaux de Normandie	NR	NR	-
Professionnels	400	427*	-
Eaux en gros	NR	NR	-
Nombre total de clients	10 138	9 457*	-

NR : Non Renseigné

\*Nombre total de clients en 2019 - nombre total d'abonnement en 2018

#### 1.9.1) Répartition de clients par commune

	2018	2019
Fécamp	9 973	9 457(*)
Saint Léonard	165	167(*)
Total de clients	10 138	9 624(*)

\*Nombre total de clients en 2019 - nombre total d'abonnement en 2018

### 1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2018 (m <sup>3</sup> )	2019 (m <sup>3</sup> )	Variation
Volumes facturés aux abonnés	887 374	837 242	- 5,65 %
- dont abonnés domestiques	NR	647 321	-
- dont abonnés non domestiques	NR	189 921	-
Volumes exportés	122 976	143 766	+ 1,17 %
Total des volumes vendus	1 010 350	981 008	+ 2,90 %

NR : Non Renseigné

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 1.11) Linéaire du réseau de desserte

	2018	2019	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en ml	98 953	99 023	+ 0,07 %

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1<sup>er</sup> avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement  
 annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement  
 annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance de pollution domestique est une recette fiscale environnementale perçue auprès des communes par les agences de l'eau.

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Par conséquent, chaque habitant contribue individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie au travers du prix de l'eau.

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Redevance pour pollution domestique	316 664 €	229 265 €

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Variation
Part du prestataire	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	-	-	-
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	0%
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,656	1,656	0%
Redevance et taxes	Préservation des Ressources (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,08	0,08	0%
	Lutte contre la pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,22	0,22	0%
	TVA 5,5%	0,12	0,12	0%

### 2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m3)

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Variation
Prestataire (€)	-	-	-
Collectivité (€)	228,29	228,29	0 %
Préservation des ressources (€)	9,60	9,60	0 %
Lutte contre la pollution (€)	26,40	26,40	0 %
TVA (€) (5,5%)	14,54	14,54	0 %
Total [€ TTC]	278,83	278,83	0 %
Prix théorique du m <sup>3</sup> d'eau potable pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,32€/m <sup>3</sup> TTC	2,32€/m <sup>3</sup> TTC	0 %

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation
Surtaxe communale			
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	2 055 690 €TTC	2 087 208 €TTC	1,5%
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	2 055 690 €TTC	2 087 208 €TTC	1,5%

### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Recettes au titre de la prestation production distribution	810 210 €	809 541 €	-0,1%
Recettes au titre de la prestation gestion des abonnés	226 693 €	191 019 €	-15,7%
TOTAL	1 036 903 €	1 000 560 €	

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Paramètres	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
microbiologiques (P101.1)	34	0	100 %	-
physico-chimiques P102.1)	69	1	98,6 %	-

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

Type d'information	Barème	Valeur
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures. (10 points)	10	10
VP 237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5	5
VP 238 et VP 240 – Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour du plan des réseaux. (10 points sous conditions)	10	10
VP 239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres. (1 à 5 points sous conditions)	5	5
VP 241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	15
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux. (10 points)	10	10
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée). (10 points)	10	10
VP 244 - Localisation des branchements sur plan des réseaux. (10 points)	10	0
VP 245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des	10	10

compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. (10 points)		
VP 246 - Identification des secteurs de recherche de perte d'eau par les réseaux, date et nature des répartitions effectuées. (10 points)	10	10
VP 247 - Localisation et identification des interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement,...). (10 points)	10	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). (10 points)	10	10
VP 249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (5 points)	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

### 3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau

Volumes eau brutes prélevés 1 330 745 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable produits 1 283 642 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable distribués 1 144 070 m <sup>3</sup>	Volumes consommés autorisés 864 578 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable comptabilisés 837 578 m <sup>3</sup>
-	-	-	-	-
Volumes eau de services production 47 103 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable exportés 139 572 m <sup>3</sup>	Pertes en réseau 279 492 m <sup>3</sup>	Volumes consommés sans comptage 10 000 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable livrée gratuitement 336 m <sup>3</sup>
=	=	=	-	=
Volumes eau potable produits 1 283 642 m <sup>3</sup>	Volumes eau potable distribués 1 144 070 m <sup>3</sup>	Volumes consommés autorisés 864 578 m <sup>3</sup>	Volumes de service du réseau 17 000 m <sup>3</sup>	Volumes facturés 837 242 m <sup>3</sup>
			=	
			Volumes eau potable comptabilisés 837 578 m <sup>3</sup>	

### 3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 78,23 %.

$$\text{Rendement primaire} = (864\,578 + 139\,572) / 1\,283\,642 * 100 = 78,23\%$$

### Indice linéaire de consommation

Ratio entre le volume de pertes, qui est la somme du volume annuel consommés autorisé et du volume annuel exporté, et le linéaire du réseau de desserte : 20,06 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILC} = (864\,578 + 139\,572) / (365 * 99,00) = 20,06 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}.$$

### 3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 8,48 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{IL vnc} = (1\,144\,070 - 837\,578) / (365 * 99,00) = 8,48 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### 3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume annuel mis en distribution et le volume annuel consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 7,73 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILP net} = (1\,144\,070 - 864\,578) / (365 * 99,00) = 7,73 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### 3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,39%.

$$\text{(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : } 1\,278 \text{ (2015) + } 1\,572 \text{ (2016) + } 1\,500 \text{ (2017) + } 1\,415 \text{ (2018) + } 1\,105 \text{ (2019) = } 6\,870 \text{ ml)}$$

$$\text{T mr} = (6\,870 / 99\,023 / 5) * 100 = 1,39 \%$$

$$\text{Pour l'année 2019, il est de } (1\,105 / 99\,023) * 100 = 1,12\%$$

**3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la ARS)**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 80%.

**3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)**

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

**3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)**

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): 24h00. Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

**3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)**

	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

**3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)**

	2018	2019
Taux d'impayés	3,4 %	6,31%

**3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)**

	2018	2019
Taux de réclamations global	0,62%	4,2%

#### 4) Financement des investissements

##### 4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de 1 105 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable.	530 000 € HT		

(\*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération

##### 4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

##### 4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2018	2019
Montant des amortissements	105 779 €	81 739 €

##### 4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Goyer	50 000 € TTC
Sécurisation de la ressource en eau (A.M.O.) + Etude	200 000 € TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau alimentant le quartier du Ramponneau	55 800 € TTC
Plan d'aménagement d'hydraulique douce (protection de la ressource)	1 205 000 € TTC
Révision du Schéma Directeur Eau Potable et PGSSE	80 000 € TTC

##### 4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
<b>Renouvellement des canalisations pour l'alimentation en eau potable :</b> Rues Théagène Boufart et Félix Faure (510 ml). Rue Gustave Nicole (365 ml).
<b>Renforcement des canalisations pour l'alimentation en eau potable :</b> Petite Route de Saint-Léonard (230 ml).

## **5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2018	2019
Nombre de demandes reçues	18	23
Créances irrécouvrables	1 601,21	1 072,00
Nombre d'abandon de créance	2	9
Montant des abandons de créance	403,90 € TTC	336,00 € TTC
Versement à un fonds de solidarité	376,08 € HT	0

### **5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

Objet des travaux	Montant prévisionnel

## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv.2019	1 <sup>er</sup> janv.2020	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	-	-	-
de l'assainissement collectif	-	-	-
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	0 %
pour l'assainissement collectif	256,94 €	256,94 €	0 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	0 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	0 %
pour l'assainissement collectif			
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable (5,5%)	14,54 €	14,54 €	0 %
pour l'assainissement collectif (10%)	27,91 €	27,91 €	0 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	278,83 €	278,83 €	0 %
pour l'assainissement collectif	307,05 €	307,05 €	0 %
<b>Total TTC global</b>	<b>585,88 €</b>	<b>585,88 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>0 %</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
**4,88 €/m<sup>3</sup> TTC.**